



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2019, le Conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté la résolution numéro 19-11-186 établissant un calendrier de toutes les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le 2^e mardi de chaque mois, et ce, à 19h, à la salle située au 871, boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet.

Les dates sont les suivantes : 14 janvier, 11 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2020.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 13^{ième} jour du mois de novembre deux mil dix-neuf.


CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 13 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 novembre 2019.

